



联合国
粮食及
农业组织

Food and Agriculture
Organization of the
United Nations

Organisation des Nations
Unies pour l'alimentation
et l'agriculture

Продовольственная и
сельскохозяйственная организация
Объединенных Наций

Organización de las
Naciones Unidas para la
Alimentación y la Agricultura

منظمة
الغذية والزراعة
للأمم المتحدة

F

COMMISSION DES RESSOURCES GÉNÉTIQUES POUR L'ALIMENTATION ET L'AGRICULTURE

Point 10.2 de l'ordre du jour provisoire

Dix-huitième session ordinaire

27 septembre - 1^{er} octobre 2021

EXAMEN DE LA MISE EN ŒUVRE DU PLAN D'ACTION MONDIAL POUR LES RESSOURCES ZOOGÉNÉTIQUES

TABLE DES MATIÈRES

	Paragraphes
I. Introduction.....	1-2
II. État d'avancement de la mise en œuvre du Plan d'action mondial pour les ressources zoogénétiques	3-6
A. Rapports intérimaires des pays, des régions et des organisations internationales....	7-12
B. Impact sur les politiques.....	13
III. Appui de la FAO à la mise en œuvre du Plan d'action mondial pour les ressources zoogénétiques.....	14
A. Domaine d'action prioritaire 1. Caractérisation, inventaire et surveillance des tendances et des risques associés	15-25
B. Domaine d'action prioritaire 2. Utilisation durable et mise en valeur	26-30
C. Domaine d'action prioritaire 3. Conservation	31-33
D. Domaine d'action prioritaire 4. Politiques, institutions et renforcement des capacités.....	34-39
E. Financement	40-41
F. Collaboration.....	42-49
IV. Indications que la Commission est invitée à donner	50-52

I. INTRODUCTION

1. À sa dix-septième session ordinaire, la Commission des ressources génétiques pour l'alimentation et l'agriculture (la Commission) a appelé les pays à poursuivre la mise en œuvre du Plan d'action mondial pour les ressources zoogénétiques (le Plan d'action mondial), afin de contribuer à la sécurité alimentaire et à un développement rural durable au niveau mondial, et en particulier à la concrétisation des objectifs de développement durable (ODD) 2 et 15. Elle a demandé à la FAO de renforcer les partenariats avec les parties prenantes et les donateurs, qui lui permettront de continuer à prêter un appui technique et stratégique à la mise en œuvre du Plan d'action mondial dans les pays¹.

2. Le présent document fait le point sur l'état d'avancement de la mise en œuvre du Plan d'action mondial. Il propose aussi un résumé des activités menées par la FAO depuis la tenue de la dix-septième session ordinaire de la Commission, activités qui sont regroupées en fonction de leur lien avec les quatre domaines prioritaires du Plan d'action mondial. Il offre également un aperçu de la collaboration de la FAO avec les autres parties prenantes et fait le point sur les financements nécessaires aux fins de la mise en œuvre du Plan d'action mondial. Des informations plus précises figurent dans le rapport intérimaire détaillé de la FAO sur la mise en œuvre du Plan d'action mondial pour les ressources zoogénétiques (*Detailed FAO progress report on the implementation of the Global Plan of Action for Animal Genetic Resources*²).

II. ÉTAT D'AVANCEMENT DE LA MISE EN ŒUVRE DU PLAN D'ACTION MONDIAL POUR LES RESSOURCES ZOOGÉNÉTIQUES

3. À sa douzième session ordinaire, la Commission a décidé d'utiliser des indicateurs relatifs aux processus et aux ressources pour évaluer l'état d'avancement de la mise en œuvre du Plan d'action mondial³. Au titre des indicateurs relatifs aux processus, les pays, les régions et les organisations internationales rendent compte des activités lancées aux fins de la mise en œuvre du Plan d'action mondial. La version actuelle du Programme de travail pluriannuel 2019-2027⁴ de la Commission indique qu'un examen de la mise en œuvre du Plan d'action mondial pour les ressources zoogénétiques doit être présenté à la dix-huitième session ordinaire de la Commission.

4. La mise en œuvre du Plan d'action mondial a déjà fait l'objet d'examens par le passé, donnant lieu à la publication de deux rapports intérimaires de synthèse (les rapports de synthèse) sur la mise en œuvre du Plan d'action mondial (*Synthesis Progress Report on the implementation of the Global Plan of Action for Animal Genetic Resources – 2012*⁵ et *Synthesis Progress Report on the implementation of the Global Plan of Action for Animal Genetic Resources – 2014*⁶). À sa dix-septième session ordinaire, la Commission a approuvé la reprise du modèle de rapport ayant servi de base à la rédaction des rapports de synthèse précédents pour procéder au nouvel examen des progrès accomplis dans la mise en œuvre du Plan d'action mondial et elle a invité les pays à présenter leurs rapports intérimaires nationaux en temps voulu⁷.

5. La présente section synthétise brièvement les rapports intérimaires des pays, ainsi que les rapports reçus de régions et d'organisations internationales. On trouvera des informations plus précises dans le rapport intérimaire de synthèse 2020 sur la mise en œuvre du Plan d'action mondial pour les ressources zoogénétiques (*Synthesis Progress Report on the implementation of the Global Plan of Action for Animal Genetic Resources – 2020*⁸). Quelques faits récents témoignant de l'impact du Plan d'action mondial sur les politiques au niveau national sont aussi présentés dans la présente section.

¹ CGRFA-17/19/Rapport, paragraphe 86.

² CGRFA/WG-AnGR-11/21/Inf.2.

³ CGRFA-12/09/Rapport, paragraphes 38 et 39.

⁴ CGRFA-17/19/Rapport, *appendice F*, annexe 1.

⁵ CGRFA-14/13/Inf.15.

⁶ CGRFA-15/15/Inf.19.

⁷ CGRFA-17/19/Rapport, paragraphe 85.

⁸ CGRFA-18/21/10.2/Inf.5.

6. S'agissant des indicateurs relatifs aux ressources, les pays ont utilisé le Système d'information sur la diversité des animaux domestiques (DAD-IS) pour communiquer des informations concernant l'état des populations nationales d'animaux d'élevage par race. On trouvera des informations plus précises à ce sujet dans le rapport 2020 sur la situation et les tendances des ressources zoogénétiques (*Status and trends of animal genetic resources – 2020*⁹).

A. Rapports intérimaires des pays, des régions et des organisations internationales

7. Pour donner une suite à la demande formulée par la Commission¹⁰, la FAO a invité les pays, dans une lettre circulaire aux gouvernements (CSL C/AGA 5 du 4 mars 2019), à présenter leurs rapports intérimaires sur la mise en œuvre du Plan d'action mondial au plus tard le 31 juillet 2019. Les organisations intergouvernementales et les organisations non gouvernementales internationales compétentes ont également été invitées à participer pendant la période visée par le rapport. Fin 2019, la FAO avait reçu 104 rapports intérimaires de pays¹¹, quatre rapports intérimaires de régions¹² et 14 rapports d'organisations internationales¹³, ce qui traduit le réel intérêt suscité par le processus de mise en œuvre et d'établissement de rapports.

8. La plupart des pays ayant communiqué des rapports intérimaires ont continué à renforcer leurs activités dans les différents domaines prioritaires du Plan d'action mondial. Cependant, dans l'ensemble, le niveau de mise en œuvre varie considérablement selon les pays et selon les régions. Sur le plan général, le niveau d'avancement de la mise en œuvre a été indiqué comme important en Europe, dans le Caucase et en Amérique du Nord; moyen en Afrique, en Asie et en Amérique latine et aux Caraïbes; et faible au Proche et au Moyen-Orient et dans les régions du Pacifique Sud-Ouest. Il est toutefois relativement difficile de dégager des différences régionales globales parce que des rapports n'ont pas été reçus de la part de tous les pays de toutes les régions. Les pays qui n'ont pas communiqué de rapport ont peut-être des niveaux de mise en œuvre plus faibles que les pays qui ont communiqué un rapport. La situation est variable au sein des régions et, dans toutes les régions en développement, certains pays affichent des notes élevées pour quelques indicateurs relatifs à des priorités stratégiques du Plan d'action mondial. De même, dans les régions développées sur le plan économique, certains pays affichent des notes médiocres pour quelques indicateurs relatifs à des priorités stratégiques. À l'intérieur d'une région donnée, le niveau de mise en œuvre dans un pays ou dans une sous-région spécifique a semblé être plus ou moins lié au niveau relatif de développement économique et de développement du secteur de l'élevage. Par exemple, il tendait à être plus élevé en Afrique australe que dans le reste du continent. En Amérique du Sud, c'est le Brésil qui enregistre le plus haut niveau de mise en œuvre.

9. Le questionnaire et le système d'indicateurs qui l'accompagne comportent des sections relatives à chacun des quatre domaines prioritaires du Plan d'action mondial (pour suivre la mise en œuvre de la partie II du Plan d'action mondial – *Les priorités stratégiques*), ainsi qu'une section spécialement consacrée à la collaboration et une autre au financement (pour traiter la partie III du Plan d'action mondial – *Mise en œuvre et financement du Plan d'action mondial pour les ressources zoogénétiques*). À l'échelle mondiale, les domaines prioritaires 1 (Caractérisation, inventaire et surveillance des tendances et des risques associés) et 4 (Politiques, institutions et renforcement des capacités) ont affiché les meilleurs niveaux de mise en œuvre, notamment si on les compare au domaine prioritaire 3 (Conservation). Une explication plausible de ce résultat est que, pour gérer les ressources zoogénétiques, les mesures relevant des domaines prioritaires 1 et 4 font partie des premières mesures à prendre chronologiquement. De plus, dans un pays donné, seul un sous-ensemble de races peut devoir faire l'objet de mesures de conservation actives, alors que les trois autres priorités stratégiques concernent l'ensemble des races. Dans toutes les régions, les indicateurs relatifs à la

⁹ CGRFA-18/21/10.2/Inf.6.

¹⁰ CGRFA-17/19/Rapport, paragraphe 85.

¹¹ <http://www.fao.org/animal-genetics/global-policy/reporting-system/countries/fr/>.

¹² <http://www.fao.org/animal-genetics/global-policy/reporting-system/regions/fr/>.

¹³ <http://www.fao.org/animal-genetics/global-policy/reporting-system/international-organizations/fr/>.

collaboration et, plus spécialement, au financement, enregistrent des notes moins élevées que les indicateurs relatifs aux domaines prioritaires.

10. Les rapports intérimaires régionaux indiquent des degrés variables de progression depuis le premier cycle d'établissement de rapports. De plus, quelques régions ne sont pas dotées d'un point focal régional. Le Point focal régional européen, le premier à avoir été créé, continue à rendre compte d'une collaboration considérable entre les pays dans l'ensemble des domaines prioritaires.

L'Association pour le renforcement de la recherche agricole en Afrique orientale et centrale, le Point focal sous-régional pour l'Afrique de l'Est, a aussi indiqué que des activités communes étaient menées dans les quatre domaines prioritaires. Le Point focal régional pour l'Amérique latine et les Caraïbes et le Réseau sur les ressources zoogénétiques pour l'Asie ont chacun fait état d'activités ciblant des domaines prioritaires spécifiques.

11. Les organisations internationales continuent à contribuer d'une manière non négligeable à la mise en œuvre du Plan d'action mondial. En général, ces acteurs mettent l'accent sur la participation des parties prenantes pour garantir la prise en main locale des activités et optimiser l'impact. Les activités de ces organisations ont trait aux quatre domaines prioritaires, différentes organisations pouvant toutefois indiquer qu'elles centrent leurs efforts sur des domaines prioritaires différents.

12. Les résultats déclarés par les pays en ce qui concerne l'état d'avancement de la mise en œuvre du Plan d'action mondial sont encourageants, mais la tâche qui consiste à améliorer à l'échelle mondiale la gestion des ressources zoogénétiques pour l'alimentation et l'agriculture est encore loin d'être achevée. Les résultats déclarés par les pays en ce qui concerne l'état d'avancement de la mise en œuvre du Plan d'action mondial sont encourageants, mais la tâche qui consiste à améliorer à l'échelle mondiale la gestion des ressources zoogénétiques pour l'alimentation et l'agriculture est encore loin d'être achevée. Les raisons de cette défaillance continuent à être l'insuffisance des ressources financières et des capacités institutionnelles et humaines.

B. Impact sur les politiques

13. Les informations issues du processus d'établissement de rapports intérimaires par les pays confirment que de nombreux gouvernements tiennent compte du Plan d'action mondial lorsqu'ils élaborent des politiques relatives à la gestion des ressources génétiques. Sur la base des informations issues des trois cycles d'établissement de rapports, 66 pays ont élaboré des stratégies et plans d'action nationaux pour la gestion des ressources zoogénétiques. En 2019, 40 pays ont indiqué que ce processus avait progressé depuis 2014, et 12 d'entre eux ont précisé avoir entamé l'élaboration de leurs stratégie et plan d'action nationaux pour la première fois de leur histoire. Dans l'Union européenne, la nécessité de mettre fin à l'érosion de la diversité génétique, y compris des races traditionnelles, est reconnue à la fois dans la Stratégie «de la ferme à la table»¹⁴ et dans la Stratégie en faveur de la biodiversité à l'horizon 2030¹⁵.

III. APPUI DE LA FAO À LA MISE EN ŒUVRE DU PLAN D'ACTION MONDIAL POUR LES RESSOURCES ZOOGÉNÉTIQUES

14. La FAO a continué d'aider les pays à faire progresser la mise en œuvre dans tous les domaines prioritaires du Plan d'action mondial. À cet effet, elle a fourni un appui institutionnel et technique, facilité la recherche et renforcé les capacités. La pandémie de covid-19 ayant entraîné une limitation des déplacements, les activités normatives ont prédominé pendant la majeure partie de l'année civile 2020. La présente section donne quelques exemples des activités de l'Organisation dans les quatre domaines prioritaires du Plan d'action, ainsi que dans certains domaines intersectoriels.

¹⁴ https://ec.europa.eu/food/horizontal-topics/farm-fork-strategy_en (en anglais).

¹⁵ https://ec.europa.eu/environment/strategy/biodiversity-strategy-2030_fr.

A. Domaine prioritaire 1. Caractérisation, inventaire et surveillance des tendances et des risques associés

15. À sa dix-septième session ordinaire, la Commission a demandé à la FAO d'affecter des ressources du Programme ordinaire à la poursuite des opérations de gestion et de développement du système DAD-IS¹⁶. Elle a aussi demandé à l'Organisation de prêter aux pays un appui technique aux fins de l'estimation de la taille des populations des différentes races, ainsi que de l'utilisation du système DAD-IS¹⁷, et d'inclure dans le système DAD-IS des champs de données permettant de suivre la diversité des abeilles mellifères domestiques intéressant l'alimentation et l'agriculture¹⁸.

16. Pour répondre aux demandes de la Commission, le centre de coordination mondial a poursuivi, avec des ressources du Programme ordinaire de la FAO, la gestion ainsi que le développement et l'actualisation du système DAD-IS¹⁹, ce qui a permis de: i) développer et perfectionner les procédures d'échange de données, en collaboration avec les responsables des systèmes nationaux et régionaux; ii) traduire l'interface en ligne; iii) créer des champs de données pour le suivi de l'évolution de la diversité des abeilles mellifères domestiques qui présentent un intérêt pour l'alimentation et l'agriculture; iv) fusionner le système DAD-IS et le réseau du Système européen d'information sur la biodiversité des animaux d'élevage (réseau EFABIS) en un système d'information unique; v) concevoir des outils d'exportation des indicateurs 2.5.1b et 2.5.2 des ODD; et vi) apporter des modifications à la liste des pays ou zones, conformément aux Codes standard des pays et des zones à usage statistique de l'Organisation des Nations Unies (communément appelés code M49)²⁰. On trouvera des informations plus précises sur ces activités dans le document relatif à l'état d'avancement du développement du Système d'information sur la diversité des animaux domestiques (*Status of the development of the Domestic Animal Diversity Information System*²¹).

17. En 2009, la Commission a demandé à la FAO d'établir des rapports sur la situation et les tendances concernant les ressources zoogénétiques et de les mettre à la disposition de la Commission à chacune de ses sessions ordinaires²². Donnant suite à cette requête, la FAO a élaboré pour chacune des sessions suivantes un rapport fournissant ces informations. Le rapport 2020 sur la situation et les tendances en ce qui concerne les ressources zoogénétiques (*Status and trends of animal genetic resources – 2020*²³) a été soumis à la Commission pour examen. Le rapport de situation a été élaboré en tenant compte des informations que les coordonnateurs nationaux chargés de la gestion des ressources zoogénétiques avaient communiquées au système DAD-IS. Actuellement, 178 pays sont dotés d'un coordonnateur national.

18. À sa dix-septième session, la Commission a demandé au Secrétariat de mettre au point en interne une étude analytique sur les facteurs qui font que, pour certaines races, la situation en matière de risque est signalée comme inconnue²⁴. La FAO a donc élaboré un document présentant une analyse détaillée des facteurs influençant la communication des informations dans le Système d'information sur la diversité des animaux domestiques pour examen par la Commission (*Detailed analysis of the factors influencing the reporting of information in the Domestic Animal Diversity Information System*²⁵).

19. Il ressort de l'étude que la région géographique est la variable la plus fortement corrélée à la proportion de races dont la situation est inconnue par rapport au risque d'extinction. L'étude confirme en outre que les principales causes de ces lacunes, mises en évidence et présentées à la dernière

¹⁶ CGRFA-17/19/Rapport, paragraphe 91.

¹⁷ CGRFA-17/19/Rapport, paragraphe 91.

¹⁸ CGRFA-17/19/Rapport, paragraphe 92.

¹⁹ <http://www.fao.org/dad-is/fr/>.

²⁰ <https://unstats.un.org/unsd/methodology/m49/> (en anglais).

²¹ CGRFA-18/21/10.2/Inf.3.

²² CGRFA-12/09/Rapport, paragraphe 39.

²³ CGRFA/WG-AnGR-11/21/Inf.6.

²⁴ CGRFA-17/19/Rapport, paragraphe 90.

²⁵ CGRFA-18/21/10.2/Inf.4.

session de la Commission²⁶, restent valables. Le manque de données sur la taille de la population des différentes races au niveau des pays et les problèmes d'accès aux données de ce type, lorsqu'elles existent, sont celles qui reviennent le plus souvent. Vient ensuite le fait que les coordonnateurs nationaux ne savent pas toujours qu'il leur revient de communiquer les données relatives aux populations et connaissent mal la procédure de saisie dans le système DAD-IS.

20. La FAO a élaboré une méthode de collecte et/ou d'estimation des données sur la taille des populations de races afin de remédier spécifiquement au manque d'information en la matière. Elle repose sur l'échantillonnage stratifié, ce qui permet aux coordonnateurs nationaux et aux autres parties prenantes d'estimer l'effectif des populations pour un coût raisonnable. La FAO a lancé plusieurs projets pilotes pour aider les pays à accéder aux données existantes, à estimer la taille des populations et à saisir les données dans le système DAD-IS. Dans la région Amérique latine et Caraïbes, ce modèle a été appliqué avec succès. Trois pays participants²⁷ ont suivi cette méthode pour actualiser leurs données et la même approche est en train d'être mise en œuvre dans un quatrième pays²⁸ de la région, ainsi que dans cinq États d'Afrique du Nord²⁹. En raison de la pandémie de covid-19, les activités de terrain planifiées dans le cadre de ces projets ont été reportées.

21. La FAO a mis au point une série d'outils de formation visant à améliorer les connaissances liées à l'utilisation du système DAD-IS. L'Organisation a créé un nouveau manuel d'utilisation générale du système DAD-IS disponible en anglais³⁰ et en espagnol³¹. Un module d'apprentissage en ligne consacré à la méthode de saisie des données a également été élaboré et publié en anglais³², en espagnol³³ et en français³⁴. La FAO a créé un *Guide rapide d'entrée de données dans DAD-IS pour les coordonnateurs nationaux* disponible en anglais³⁵, en espagnol³⁶ et en français³⁷, ainsi que deux vidéos, la première sur l'utilisation du DAD-IS (*How to use DAD IS*³⁸) et la seconde sur l'évolution de l'état de danger (*Trends in Risk Status*³⁹). La FAO a continué à dispenser des formations directes sur demande, dernièrement lors de l'atelier mondial des coordonnateurs nationaux tenu le 2 juillet 2021, et à répondre à toutes les questions individuelles concernant le système DAD-IS.

22. À sa onzième session, le Groupe de travail technique intergouvernemental sur les ressources zoogénétiques pour l'alimentation et l'agriculture (le Groupe de travail) a adressé à la Commission une série de recommandations relatives au perfectionnement ultérieur du système DAD-IS, notamment:

- l'élaboration d'un système de traduction automatique du contenu saisi dans le système DAD-IS;
- l'examen de l'intégration éventuelle, dans le système DAD-IS, de champs de données liés aux services écosystémiques, aux descripteurs de l'environnement de production, aux informations sur les sélectionneurs, les producteurs et les organismes de sélection, ainsi qu'aux données et aux indicateurs génétiques et génomiques;

²⁶ CGRFA-17/19/11,2/Rapport Rev.1, paragraphe 11.

²⁷ Colombie, Équateur et Panama.

²⁸ Argentine.

²⁹ Algérie, Libye, Mauritanie, Maroc et Tunisie.

³⁰ <http://www.fao.org/3/cb0697en/cb0697en.pdf>.

³¹ <http://www.fao.org/3/cb0697es/cb0697es.pdf>.

³² <https://360.articulate.com/review/content/95908ec3-199a-4e93-8811-1340d673f97a/review>.

³³ <https://360.articulate.com/review/content/35e42cdd-e11c-4bce-aa87-627b1350dd79/review>.

³⁴ <https://360.articulate.com/review/content/ceeae8d-1628-4dcb-828d-0729f7ba7acc/review>.

³⁵ <http://www.fao.org/3/cb0698en/cb0698en.pdf>.

³⁶ <http://www.fao.org/3/cb0698es/cb0698es.pdf>.

³⁷ <http://www.fao.org/3/cb0698fr/cb0698fr.pdf>.

³⁸ <https://360.articulate.com/review/content/d2e39269-91fe-44c9-baf0-071fc58a5e88/review>.

³⁹ <https://360.articulate.com/review/content/05c40813-5cfc-4ac6-bf3d-3cb901f2f010/review>.

- la communication aux Membres de la méthode mise au point pour collecter et évaluer de manière efficace et économique les données concernant la taille des populations des différentes races;
- la nécessité que les Membres mettent à jour régulièrement leurs données nationales sur les races animales, y compris les abeilles mellifères⁴⁰.

23. Au-delà de ses activités liées au système DAD-IS, la FAO a continué d'œuvrer, dans le cadre de ses projets du Programme de coopération technique (PCT) et en collaboration avec divers partenaires, pour aider les pays dans les domaines suivants: caractérisation, inventaire et surveillance des ressources zoogénétiques, normalisation des méthodes utilisées pour mener à bien ces tâches et diffusion des résultats et des informations connexes. Le Centre mixte FAO/Agence internationale de l'énergie atomique (AIEA) des techniques nucléaires dans l'alimentation et l'agriculture (CJN) a mené une action de renforcement des capacités en organisant des réunions d'experts et des cours de formation, ainsi que des stages individuels, soit dans le laboratoire du CJN en Autriche, soit dans un laboratoire d'un pays partenaire.

24. À sa dix-septième session, la Commission a demandé à la FAO de continuer à élaborer et à actualiser des directives visant à faciliter l'application des dernières découvertes scientifiques en matière d'identification, de caractérisation et de conservation des ressources zoogénétiques⁴¹. Le document sur les faits récents liés aux biotechnologies intéressant la caractérisation, l'utilisation durable et la conservation des ressources génétiques pour l'alimentation et l'agriculture (*Recent developments in biotechnologies relevant to the characterization, sustainable use and conservation of genetic resources for food and agriculture*⁴²) donne un aperçu des dernières découvertes scientifiques pertinentes. Les progrès de la génomique ont par exemple considérablement amélioré la précision des études consacrées à la caractérisation des races.

25. À la demande de la Commission et en consultation avec le Groupe de travail⁴³, la FAO a élaboré un projet de guide pratique sur la caractérisation génomique des ressources zoogénétiques (*Draft practical guide on genomic characterization of animal genetic resources*⁴⁴) afin de traiter l'évolution de la situation depuis la publication des *Directives de la FAO sur la caractérisation génomique moléculaire des ressources zoogénétiques*⁴⁵. Le guide pratique aborde: i) l'intérêt de la caractérisation génomique des ressources zoogénétiques; ii) les principes fondamentaux des études génétiques moléculaires; iii) les outils et méthodes de la génomique; iv) l'évaluation de la variation génomique au sein d'une population; et v) des recommandations générales.

B. Domaine prioritaire 2. Utilisation durable et mise en valeur

26. En réponse à la nécessité de fournir d'une assistance technique afin d'améliorer l'utilisation et la mise en valeur des ressources zoogénétiques, la FAO a continué d'apporter son aide dans ces domaines, soit directement, soit dans le cadre d'une coopération avec d'autres organisations.

27. À sa dix-septième session, la Commission a adopté les directives concernant la mise en place de filières durables pour les petits éleveurs (*Guidelines on developing sustainable value chains for small-scale livestock producers*⁴⁶) et a demandé à la FAO de les publier et de les diffuser largement. Les directives ont été publiées sous la forme de documents électroniques⁴⁷ et de copies sur papier.

⁴⁰ CGRFA-18/21/10.1, paragraphes 18 à 24.

⁴¹ CGRFA-17/19/Rapport, paragraphe 84.

⁴² CGRFA-18/21/6/Inf.1.

⁴³ CGRFA-18/21/10.1, paragraphes 13 à 17; CGRFA/WG-AnGR-11/21/Inf.5 (en anglais)..

⁴⁴ CGRFA-18/21/10.2/Inf.2.

⁴⁵ <http://www.fao.org/cgrfa/policies/global-instruments/codes-standards-and-guidelines/fr/>.

⁴⁶ CGRFA-17/19/11.2/Inf.5.

⁴⁷ FAO. 2019. *Developing sustainable value chains for small-scale livestock producers*. Sous la direction de G. Leroy et M. Fernando. Directives FAO: Production et santé animales, n° 21. Rome. Également disponible à l'adresse <http://www.fao.org/3/ca5717en/CA5717EN.pdf>.

La distribution des copies sur papier a été retardée par la pandémie de covid-19. La traduction des directives en chinois est actuellement soutenue par le Gouvernement chinois.

28. Quarante et un pays ont bénéficié d'un soutien au titre du PCT ou d'autres projets administrés par la FAO et le CJN. Les projets portent sur diverses questions prioritaires pour chaque pays, notamment le développement de l'élevage, le renforcement des filières, l'amélioration génétique, l'application des technologies de reproduction et l'identification et la traçabilité des animaux. En matière d'application des biotechnologies, l'appui fourni aux pays par la FAO est décrit dans le document intitulé *Les biotechnologies au service de la conservation et de l'utilisation durable des ressources génétiques pour l'alimentation et l'agriculture*⁴⁸.

29. La FAO a poursuivi ses travaux à l'appui des éleveurs pastoraux et des autres petits éleveurs. En particulier, grâce à des ressources extrabudgétaires reçues de la part des gouvernements allemand et espagnol et du Fonds international de développement agricole (FIDA), la FAO a continué de faire fonctionner la Plateforme des connaissances pastorales⁴⁹.

30. À sa onzième session, le Groupe de travail a recommandé que la Commission invite les Membres à envisager d'élaborer des stratégies nationales et régionales permettant d'utiliser les animaux d'élevage de manière durable, y compris les aspects liés aux ressources génétiques et la transition vers des systèmes alimentaires plus durables et plus résilients qui permettent de relever les défis à venir, conformément au domaine stratégique prioritaire 2 du Plan d'action mondial et en fonction des contextes local, national et régional.

C. Domaine prioritaire 3. Conservation

31. De 2016 à 2020, la FAO a été membre d'un consortium constitué de collaborateurs issus de l'Europe et de plusieurs pays d'Afrique et d'Amérique du Sud, mettant en œuvre le projet «IMAGE» pour une gestion innovante des ressources zoogénétiques⁵⁰, soutenu par l'Union européenne. Le projet avait pour objectif d'améliorer la gestion des programmes de conservation *ex situ* concernant des ressources zoogénétiques, et de promouvoir l'utilisation du matériel génétique entreposé dans les banques de gènes. En particulier, la FAO a été chargée de superviser l'organisation d'ateliers de formation destinés aux partenaires d'Afrique du Nord⁵¹ et d'Amérique latine⁵² et de référencer les pratiques optimales en matière d'assurance qualité des banques de gènes.

32. Les techniques de conservation des ressources zoogénétiques, notamment la cryoconservation, ont beaucoup progressé ces dernières années⁵³. De plus en plus souvent, les pays utilisent leurs banques de gènes à des fins de gestion de la diversité génétique des populations *in situ*, et pas seulement comme un outil visant à prévenir l'extinction des races. En vue de faciliter l'adoption des avancées les plus récentes s'agissant des banques de gènes, ainsi que de compléter et mettre à jour les directives FAO de 2012 relatives à la cryoconservation des ressources zoogénétiques (*FAO guidelines – Cryoconservation of Animal Genetic Resources*⁵⁴), après consultation du Groupe de travail⁵⁵, l'Organisation a élaboré un projet de guide pratique sur les innovations en matière de cryoconservation des ressources zoogénétiques (*Draft practical guide on innovations in cryoconservation of animal genetic resources*⁵⁶). Ce guide pratique aborde: i) les stratégies relatives à la constitution de banques de gènes; ii) la gestion de la qualité des banques de gènes; iii) la sélection du matériel génétique destiné à être stocké; iv) les aspects économiques de la constitution de banques de gènes; v) les aspects génétiques de la création et de l'exploitation de banques de gènes; vi) les méthodes de

⁴⁸ CGRFA-18/21/6.

⁴⁹ <http://www.fao.org/pastoralist-knowledge-hub/fr/>; voir aussi FAO. 2021. *Pastoralism – Making variability work*. Études FAO: Production et santé animales, n° 185. Rome.

⁵⁰ <http://imageh2020.eu>.

⁵¹ Égypte (27 participants) et Maroc (20 participants).

⁵² Argentine (22 participants) et Colombie (40 participants).

⁵³ CGRFA-18/21/6/Inf.1 (en anglais).

⁵⁴ <http://www.fao.org/cgrfa/policies/global-instruments/codes-standards-and-guidelines/fr/>.

⁵⁵ CGRFA-18/21/10.1, paragraphes 13 à 17; CGRFA/WG-AnGR-11/21/Inf.4.

⁵⁶ CGRFA-18/21/10,2/Inf.1.

cryoconservation et d'utilisation de matériel; vii) les questions sanitaires; viii) les systèmes d'information; ix) les questions juridiques; et x) le renforcement des capacités et diffusion.

33. La FAO a aidé le Viet Nam à procéder à la cryoconservation des gènes de cinq races locales de porcs pour éviter qu'elles ne disparaissent en raison de la fièvre porcine africaine, du fait, soit de la maladie elle-même, soit des programmes de lutte contre cette maladie. Outre la cryopréservation de cellules somatiques, le Viet Nam a inséré les caractéristiques de ces cinq races dans le système DAD-IS et a téléchargé les données relatives à la cryoconservation et à la taille des populations afin qu'il en soit rendu compte au titre des indicateurs 2.5.1b et 2.5.2 de l'ODD 2.

D. Domaine prioritaire 4. Politiques, institutions et renforcement des capacités

34. La FAO a aidé plusieurs pays et organismes régionaux à mettre en place des politiques en matière de gestion des ressources zoogénétiques, notamment à élaborer des stratégies et des plans d'action nationaux, ainsi que des lois et des réglementations nationales.

35. L'Organisation et ses partenaires ont contribué à l'élaboration et/ou à la mise en œuvre de deux projets mondiaux et de 49 projets régionaux ou nationaux faisant intervenir 61 pays. Elle a siégé dans les conseils consultatifs ou fait partie des groupes de parties prenantes de plusieurs projets de recherche coopératifs internationaux. Avec des partenaires, la FAO a organisé 12 manifestations nationales et régionales de renforcement des capacités, dont chacune a rassemblé en moyenne trois pays et 22 participants.

36. L'Organisation a continué de collaborer avec les coordonnateurs nationaux chargés de la gestion des ressources zoogénétiques et les parties prenantes régionales aux fins du maintien et du renforcement des points focaux ou des réseaux régionaux et sous-régionaux en Asie, au Proche-Orient et en Afrique. Elle a poursuivi sa collaboration avec les points focaux régionaux pour l'Europe et pour l'Amérique latine et les Caraïbes. Pendant la période visée par le rapport, elle a organisé ou contribué à organiser six réunions à l'intention des coordonnateurs nationaux.

37. La FAO a été invitée par le comité de rédaction du journal scientifique gratuit *Sustainability* à élaborer le numéro spécial consacré à la gestion durable des ressources zoogénétiques⁵⁷. En juillet 2021, le numéro comptait dix articles. L'Organisation siège aussi au comité de rédaction du nouveau journal scientifique gratuit *Genetic Resources*⁵⁸, publié par l'Union européenne sous le parrainage du projet GenResBridge⁵⁹, qui remplace le journal *Ressources génétiques animales*⁶⁰ dont la publication a cessé.

38. La FAO maintient le Réseau sur la diversité des animaux domestiques (DAD-Net) et les sous-groupes régionaux, qui constituent une enceinte informelle pour débattre de questions relative à la gestion des ressources zoogénétiques. Le nombre d'abonnés ne cesse d'augmenter, tout comme celui des messages publiés. En juillet 2020, le réseau comptait près de 3 400 abonnés dans plus de 156 pays. La FAO a intensifié son utilisation des réseaux sociaux, en particulier l'application Twitter, pour sensibiliser à la question des ressources zoogénétiques pour l'alimentation et l'agriculture.

39. À sa quarante-deuxième session, la Conférence de la FAO a approuvé la création d'un sous-comité de l'élevage (le sous-comité) par le Comité de l'agriculture, à sa vingt-septième session. Le sous-comité sera un espace de dialogue intergouvernemental chargé, d'une part, d'analyser les questions et priorités liées à l'élevage et de rechercher un consensus en la matière et, d'autre part, de conseiller le Comité de l'agriculture au sujet des programmes techniques et des initiatives de politique générale à mettre en place pour optimiser la contribution de l'élevage à la réalisation du Programme de développement durable à l'horizon 2030⁶¹. Il est prévu que le sous-comité et le Groupe de travail interagissent à l'avenir sur les questions les intéressant tous les deux.

⁵⁷ https://www.mdpi.com/journal/sustainability/special_issues/Animal_Genetic_Resources_sus.

⁵⁸ <http://www.genresbridge.eu/resources/genetic-resources-journal/>.

⁵⁹ <http://www.genresbridge.eu>.

⁶⁰ <http://www.fao.org/animal-genetics/resources/journal/en/>.

⁶¹ C/2021/21, paragraphe 19.

E. Collaboration

40. À sa dix-septième session ordinaire⁶², la Commission a demandé à la FAO de renforcer les partenariats avec les parties prenantes et les donateurs, qui lui permettront de continuer à prêter un appui technique et stratégique à la mise en œuvre du Plan d'action mondial dans les pays.

41. La FAO a poursuivi et renforcé ses interactions avec les organisations scientifiques et non gouvernementales, les points focaux régionaux et les réseaux régionaux, à l'appui de la gestion des ressources zoogénétiques. Comme décrit tout au long du présent document, la FAO conserve sa compétence technique reconnue dans le domaine de la gestion des ressources zoogénétiques, en contribuant à des projets de recherche-développement, en organisant et en dirigeant des séances lors des conférences scientifiques internationales et en produisant des publications scientifiques.

F. Financement

42. À sa douzième session ordinaire, la Commission a adopté la *Stratégie de financement pour la mise en application du Plan d'action mondial pour les ressources zoogénétiques*⁶³ (la Stratégie de financement) et demandé à la FAO de la mettre en œuvre⁶⁴.

43. La Stratégie de financement s'applique à toutes les sources connues et potentielles de financement à l'appui de la mise en œuvre du Plan d'action mondial. Elle a permis de créer un compte fiduciaire de la FAO, qui finance au moyen de contributions volontaires des projets nationaux et régionaux axés sur la mise en application du Plan d'action mondial.

Situation du Compte fiduciaire de la FAO

44. À sa dix-septième session ordinaire, la Commission a invité les donateurs à contribuer à la mise en œuvre du Plan d'action mondial, y compris à un deuxième appel à propositions au titre du Compte fiduciaire de la FAO, et a demandé à la FAO de diffuser les résultats des projets financés par le Compte fiduciaire lors des réunions pertinentes⁶⁵. Donnant suite à cette demande, l'Organisation a mentionné les projets financés au titre du Compte fiduciaire à l'occasion de diverses conférences et de différents ateliers tenus pendant la période visée par le rapport, conférences et ateliers auxquels assistaient des représentants d'organisations susceptibles de fournir des ressources. À ce jour, les activités relatives au premier appel ont été clôturées et il ne reste plus de ressources disponibles pour un deuxième appel à propositions au titre du Compte fiduciaire de la FAO.

Situation des autres ressources relevant de la Stratégie de financement

45. Les travaux relatifs aux ressources zoogénétiques pour l'alimentation et l'agriculture, notamment la mise en œuvre du Plan d'action mondial, ont contribué aux quatre résultantes du *Plan à moyen terme de la FAO pour 2018-2021*⁶⁶, principalement en lien avec l'Objectif stratégique 2: «Rendre l'agriculture, les forêts et les pêches plus productives et plus durables». Pendant la période 2018-2019, l'enveloppe de fonds du Programme ordinaire de la FAO affectée aux activités relatives aux ressources zoogénétiques s'est élevée à quelque 1,6 million d'USD.

46. Les efforts ont été centrés sur les activités essentielles, à savoir le processus intergouvernemental et le système DAD-IS, avec cependant quelques contributions en faveur d'initiatives transversales, notamment des initiatives traitant la question de la biodiversité à un niveau intersectoriel. Le centre de coordination mondial a bénéficié des services d'un chargé des ressources zoogénétiques détaché par le Gouvernement français, qui a été présent pendant l'exercice biennal 2018-2019 et la première moitié de 2020. En juillet 2020, un nouveau cadre (P-3) a été nommé dans l'Unité chargée de la production et de la génétique animales au sein de la Division de la production et de la santé animales.

⁶² CGRFA-17/19/Rapport, paragraphe 86.

⁶³ CGRFA-12/09/Rapport, *appendice C*.

⁶⁴ CGRFA-12/09/Rapport, paragraphe 43.

⁶⁵ CGRFA-17/19/Rapport, paragraphe 87.

⁶⁶ C 2019/3.

47. Pendant l'exercice biennal 2018-2019, les projets du Programme de coopération technique de la FAO contribuant à ces travaux ont représenté une valeur approximative de 1,3 million d'USD et, au titre du Programme de coopération technique de l'AIEA, par l'intermédiaire du CJN, environ 2,0 millions d'USD. Le CJN a aussi fourni une contribution d'un montant estimatif de 0,25 million d'USD dans le cadre de son Projet de recherche coordonnée.

Contributions volontaires en faveur de la FAO

48. La FAO a reçu des fonds à l'appui de la mise en œuvre du Plan d'action mondial, notamment en faveur du pastoralisme, au niveau mondial, de la part de l'Allemagne et de la France (pour un montant total d'environ 0,5 million d'USD) et pour des projets de niveaux régional et national, de la part de l'Autriche, de l'Azerbaïdjan, de Bahreïn, de la Mauritanie, du Népal, de la Suisse et de l'Union européenne (pour un montant total d'environ 3,3 millions d'USD). S'agissant de certains de ces pays, l'appui a compris des ressources qu'ils ont reçues de donateurs, à savoir le FIDA, le Programme alimentaire mondial (PAM) et le Fonds pour l'environnement mondial (FEM). Les fonds mobilisés au titre de ces accords de coopération programmatique ont permis à la FAO d'allouer des financements à effet catalyseur à des activités particulières, à tous les niveaux.

Ressources qui ne sont pas sous le contrôle de la FAO

49. La Stratégie de financement énumère quatre types différents de ressources importantes, notamment les ressources qui ne sont pas sous le contrôle de la FAO. Le rôle de la FAO consiste à faciliter l'accès des pays aux informations sur les possibilités de financement. Pour ce faire, elle fournit continuellement des informations sur les bourses d'étude, les sources de financement et les dons, notamment par l'intermédiaire du réseau DAD-Net.

IV. INDICATIONS QUE LA COMMISSION EST INVITÉE À DONNER

50. La Commission souhaitera peut-être:

- i. appeler les pays les pays à poursuivre la mise en œuvre du Plan d'action mondial et à envisager d'élaborer des stratégies nationales et régionales permettant d'utiliser les animaux d'élevage de manière durable, y compris les aspects liés aux ressources génétiques et la transition vers des systèmes alimentaires plus durables et plus résilients qui permettent de relever les défis à venir;
- ii. appeler les pays à mettre plus particulièrement l'accent sur la conservation des ressources zoogénétiques par des méthodes *in vivo* ou *in vitro*, selon qu'il convient, et de demander à la FAO de fournir un appui complémentaire s'agissant des aspects techniques et stratégiques;
- iii. demander à la FAO et aux pays de poursuivre leur action visant à faire mieux connaître l'importance des ressources zoogénétiques et le rôle que jouent les éleveurs et les espèces et les races d'animaux d'élevage, ainsi que leurs systèmes de production, dans la fourniture de services écosystémiques;
- iv. demander à la FAO de continuer, en partenariat avec les parties prenantes et les donateurs, d'aider les pays à mettre en œuvre le Plan d'action mondial et à élaborer et mettre en œuvre des stratégies et des études nationales et régionales;
- v. inviter les donateurs à contribuer à la mise en œuvre du Plan d'action mondial, notamment en apportant leur contribution à la Stratégie de financement.

51. S'agissant plus particulièrement des guides pratiques relatifs à la mise en œuvre du Plan d'action mondial, la Commission souhaitera peut-être:

- i. prendre note des projets de guides pratiques sur les innovations en matière de cryoconservation des ressources zoogénétiques (*Draft practical guide on innovations in cryoconservation of animal genetic resources*) et sur la caractérisation génomique des ressources zoogénétiques (*Draft practical guide on genomic characterization of animal genetic resources*), demander à la FAO de les parachever, de les diffuser et d'encourager les pays à en faire pleinement usage;

- ii. demander à la FAO de continuer à élaborer et actualiser des guides pratiques et d'autres documents techniques à l'appui de la mise en œuvre du Plan d'action mondial, d'organiser des ateliers pour faire mieux connaître ces questions et de prêter un appui aux réseaux régionaux et sous-régionaux.

52. S'agissant plus particulièrement du suivi de la diversité zoogénétique, la Commission souhaitera peut-être:

- i. demander à la FAO de continuer à tenir à jour et à développer le Système d'information sur la diversité des animaux domestiques (DAD-IS), ainsi qu'à accroître la facilité d'emploi du système, surtout en ce qui concerne les outils permettant d'actualiser régulièrement les données, en puisant dans les ressources du Programme ordinaire et en fournissant une assistance technique, et d'inclure dans le système DAD-IS des outils permettant de visualiser la diversité des abeilles mellifères domestiques;
- ii. demander à la FAO d'envisager l'intégration éventuelle, dans le système DAD-IS, de champs de données liés aux services écosystémiques, aux descripteurs de l'environnement de production et aux informations sur les sélectionneurs, les producteurs et les organismes de sélection, ainsi qu'aux données et aux indicateurs génétiques et génomiques;
- iii. demander à la FAO d'élaborer un système de traduction automatique, depuis et vers l'anglais, l'espagnol et le français, du contenu saisi dans le système DAD-IS par les coordonnateurs nationaux chargés de la gestion des ressources zoogénétiques et d'étudier la possibilité d'étendre ce système à toutes les langues des Nations Unies;
- iv. demander à la FAO de réaliser, sous réserve de la disponibilité de ressources financières, une étude de faisabilité portant sur la disponibilité des données génomiques et des données démographiques sur les races, l'accès à ces données et leur utilisation optimale, afin de déterminer quels pourraient être les paramètres appropriés pour compléter les données sur la taille des populations par race en tant qu'un indicateur de la diversité génétique au sein des races d'animaux d'élevage;
- v. demander à la FAO de continuer à aider les pays à évaluer les données existantes sur la taille des populations par race, de prêter aux pays un appui technique aux fins de l'estimation de la taille des populations des différentes races, de tenir les Membres informés de la méthode mise au point pour collecter et évaluer de manière efficace et économique les données concernant la taille des populations des différentes races et d'étudier plus en profondeur les raisons justifiant les seuils à partir desquels les populations sont considérées comme présentant un risque d'extinction;
- vi. souligne qu'il faut que les pays mettent à jour régulièrement leurs données nationales dans le système DAD-IS ou dans le réseau du Système européen d'information sur la biodiversité des animaux d'élevage (EFABIS), y compris les données sur la diversité des abeilles mellifères domestiques et les informations sur la conservation *in situ* et *ex situ* des ressources zoogénétiques, et qu'ils continuent à collaborer avec la FAO afin d'améliorer l'interopérabilité des bases de données nationales et régionales avec le système DAD-IS pour faire en sorte que les décisions relatives à la mise en application du Plan d'action mondial et à la concrétisation de la cible 2.5 des ODD reposent sur les données et informations les plus récentes;
- vii. informer la Commission de statistique de l'ONU de la nécessité d'élargir le champ d'application de l'indicateur 2.5.1b des ODD à l'ensemble des races afin de tenir compte de toute la variété des ressources zoogénétiques qui présentent un intérêt pour l'alimentation et l'agriculture.